

Mis en ligne le : 25/06/2025



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

EG

Décision du Maire n°D- 154 - 2025

Objet : Séjours d'été 2025 pour 60 enfants à Saint Rome de Dolan.

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Madame Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du Conseil Municipal du 7 février 2025,

VU l'arrêté n°A-126-2025 du 7 avril 2025 portant délégation à Madame Laetitia KILINC en matière de marchés publics,

CONSIDERANT la volonté de la ville d'organiser des séjours d'été pour 60 enfants à Saint Rome de Dolan,

CONSIDERANT la proposition du Centre d'Echanges Internationaux « CEI », sis 1 Rue Gozlin, 75006 PARIS,

DECIDE

Article 1 – Il sera conclu un contrat de prestation de service avec le Centre d'Echanges Internationaux « CEI » ayant pour objet l'organisation de séjours d'été pour 60 enfants à Saint Rome de Dolan.

Article 2 – La dépense engendrée, d'un montant de 33960 € net de TVA sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville. Le prestataire n'est pas assujéti à la TVA.

Article 3 – Le présent contrat comprend deux séjours. Il prend effet pour le premier séjour à compter du 11 juillet 2025 et prend fin le 16 juillet 2025. Pour le second séjour, il prend effet à compter du 8 août 2025 et prendra fin le 13 août 2025.

Article 4 – Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

À Villiers le Bel,

25 JUN 2025

Madame la Maire,

Djida DJALLALI-TECHTACH

Et par délégation, l'Adjointe déléguée

Laetitia KILINC.

